

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°72-218 du 17 Août 1972

portant nominations et promotions à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

VU la Déclaration du 30 Août 1970 instituant le Conseil Présidentiel;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil
Présidentiel ;

VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s
60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant
l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouverne-
ment et le Décret N°71-149/CP du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;

VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres
du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.-Sont nommées, promues ou élevées à titre exceptionnel et étran-
ger dans l'Ordre National du Dahomey, les Personnalités Libanaises dont les
noms suivent pour prendre rang du 25 Août 1972 :

A) A LA DIGNITE DE GRAND CROIX

Mr SOULEIMAN FRANGIE, Président de la République

B) A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

Mr KHALYL ABOUHAMAD, Ministre des Affaires Etrangères

C) AU GRADE DE COMMANDEUR


Mr NABIA TANNOUS, Consul du Dahomey au Liban

D) AU GRADE DE CHEVALIER

Mr CHAGOURY R. Gilbert, Directeur Général de la SODAMI

Article 2.-Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 17 AOUT 1972



Justin AHOMADEGBE TOMETIN

Par le Président du Conseil Présidentiel

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.